



**Site Patrimonial Remarquable
Ligérien (Béhuard,
Bouchemaine et Savennières)
Modification n° 1**

APPROBATION

Par délibération du 8 juillet 2019, le conseil de communauté a approuvé la modification n° 1 du Site Patrimonial Remarquable Ligérien (Béhuard, Bouchemaine et Savennières) portant sur le point suivant : évolution des règles relatives aux revêtements de sol à utiliser lors de travaux de voirie, aux règles relatives aux clôtures et aux règles relatives aux enseignes.

La délibération est mise à disposition du public au siège d'Angers Loire Métropole (83, rue du Mail à Angers, Direction aménagement et développement des territoires, 3e étage) et dans les mairies de Béhuard, Bouchemaine, Savennières et dans les locaux de la préfecture de Maine et Loire, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

*Pour le Président
Le Vice-président délégué
Daniel DIMICOLI.*

**Le commissaire-
priseur
spécialiste-conseil
à votre service**

Le commissaire-priseur est le spécialiste du marché de l'Art, et il est un des seuls à connaître le juste prix des objets, étant en contact du marché quotidien à travers les ventes publiques.

Il est habilité, en dehors des ventes publiques, à évaluer les objets et à en donner une estimation.

Il engage dans ces opérations sa responsabilité.

Le commissaire-priseur joue donc un rôle de conseiller lors de partage après un décès, ainsi que dans l'élaboration d'un contrat d'assurance.